



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

9 octobre 2018

Extension du périmètre de tir du loup

Le conseiller d'Etat Jacques Melly ordonne l'extension du périmètre défini pour le tir du loup dans la vallée de Conches. Le 5 octobre 2018, une attaque de loup à l'intérieur de la surface agricole utile à Obergesteln a été annoncée au garde-faune. Bien que les animaux aient été protégés (clôture électrifiée), un mouton a été tué et un autre blessé.

Le conseiller d'Etat Jacques Melly avait ordonné le 5 septembre 2018 le tir d'un loup à Conches où au moins 23 moutons avaient été tués et un important nombre blessé sur plusieurs alpages protégés.

Le 5 octobre 2018, une attaque de loup à Obergesteln a été signalée au garde-faune responsable de la région. Sur le territoire du loup, les dommages s'étendent donc désormais des alpages concernés aux surfaces agricoles utiles (SAU, pâturages de printemps/d'automne), puisque dans la nuit du 4 au 5 octobre 2018, un mouton y a été tué et un autre blessé malgré les mesures de protection mises en place.

Une extension du périmètre de tir actuel (des alpages aux SAU protégés situés dans le territoire du loup) est par conséquent nécessaire afin d'éviter, dans la mesure du possible, davantage de dégâts.

Les autres conditions de l'autorisation de tir du 5 septembre 2018 restent inchangées.

Personne de contact

Peter Scheibler, Chef de service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) - tél.027 606 70 05

